

AppleCare+ avec couverture en cas de perte et de vol pour l'iPhone

Suisse

Annexe

La présente Annexe établit les informations tarifaires et fiscales pour l'Équipement couvert. Elle est intégrée à votre Police et en fait partie intégrante.

La Prime s'appliquant à votre Police est telle qu'elle est indiquée ci-dessous, toutes taxes comprises, le barème détaillé étant disponible dans les Conditions générales AppleCare+.

	<u>Police d'assurance à durée déterminée</u>	<u>Police mensuelle</u>
iPhone SE :	CHF 139	CHF 7.00
iPhone 15, 14, 13 mini, 13, 12 mini, 12, 11, XR, 8 Plus, 7 Plus :	CHF 219	CHF 11.00
iPhone 15 Plus, 14 Plus :	CHF 249	CHF 12.50
iPhone 15 Pro, 15 Pro Max, 14 Pro, 14 Pro Max, 13 Pro, 13 Pro Max, 12 Pro, 12 Pro Max, 11 Pro, 11 Pro Max, XS, XS Max, X :	CHF 259	CHF 13.00

La Taxe d'assurance au taux applicable est comprise dans ces prix.

La Taxe d'assurance pour l'Équipement couvert ci-dessous est la suivante :

iPhone :	5 %
----------	-----

Veillez noter que ces taux sont sujets à modification.

La Franchise pour l'Équipement couvert ci-dessous est la suivante :

iPhone :	
Dommages accidentels de l'écran uniquement :	CHF 29
Dommages au dos en verre uniquement (tous les modèles d'iPhone 12, 13, 14 et les modèles 15 uniquement) :	CHF 29
Autre dommage accidentel :	CHF 99
Vol et perte :	CHF 129